



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-GEORGE

SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 JUIN 2022

Le Conseil communal s'est réuni le mercredi 22 juin 2022 à 20h00, en assemblée ordinaire, au foyer de la salle polyvalente de Saint-George, sous la présidence de Mme Mélanie Robellaz, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Démissions
3. Adoption du procès-verbal de la séance du **15 décembre 2021**
4. Présentation d'Espace Prévention La Côte par M. Nicolas Perelyguine, Responsable et M. Isaac Pereira, Travailleur Social de Proximité
5. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil.
6. **Opérations statutaires**
 - 6.1 – *Élection du/de la Président/e*
 - 6.2 – *Élection du/de la Vice-Président/e*
 - 6.3 – *Élection des scrutateurs/trices*
 - 6.4 – *Élection des scrutateurs/trices suppléants/es*
7. **Aménagement extérieur « Les Vernes » 2022-2023**
 - 7.1. *Préavis municipal no 01/2022*
 - 7.2. *Rapport de la commission ad'hoc*
 - 7.3. *Rapport de la commission de gestion et finances*
8. **Comptes 2021**
 - 8.1 *Préavis municipal no 02/2022*
 - 8.2 *Rapport de la commission de gestion et finances*
 - 8.3 *Rapport de la commission de gestion et finances sur le Patrimoine*
9. **Rapport de gestion 2021**
 - 9.1. *Préavis municipal no 03/2022*
 - 9.2. *Rapport de la commission de gestion et finances*
10. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux
11. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal
12. Propositions individuelles et divers

Madame Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Elle passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. Appel

33 membres sont présents, soit 73% du Conseil.

Sont excusés: Mmes Rose-Marie Huguenin-Virchaux, Laura Bouget, Zoé Frédérique Oulevey, Bénaisa Fadila, MM Amaury Annen, Lucas Annen, Eric Berseth, Pascal Dubos, Robin Gonthier, Jörg Hau, Julien Rohrbach.

Non excusé : M. Yoann Gonthier

Lors des votes : 32 votants

majorité absolue : 17 voix

Unanimité : 33 voix

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente déclare l'assemblée du Conseil Communal de Saint-George ouverte et implore la Bénédiction Divine sur les travaux de l'assemblée.

2. Démissions

Aucune démission ne nous est parvenue.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

Aucune modification n'est demandée, le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021 est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Conseil communal du 22.09.2022

4. Présentation d'Espace Prévention La Côte par M. Nicolas Perelyguine, Responsable, et M. Isaac Pereira, Travailleur Social de Proximité.

M. Nicolas Perelyguine (responsable) donne un aperçu des programmes mis en place par la plateforme Espace Prévention, soit la petite enfance et famille, le travail social de proximité, l'alimentation, l'activité physique, le bien-être et la gestion du stress. Ceux-ci concernent toutes les couches de la population, du nouveau-né aux personnes du troisième âge. L'Espace Prévention est formé d'une équipe de professionnels de la santé et du social qui répond à nos questions et assure des prestations d'informations, d'orientation, de soutien et de conseils. Il met sur pied des cours dans les domaines de l'alimentation, de l'activité physique et de la détente, afin de prévenir les facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires, comme l'excès de stress, la sédentarité, l'excès de poids... Il anime aussi des stands de prévention dans divers lieux publics fréquentés par les jeunes tel que les parcs, les plages, les gares etc...

M. Isaac Pereira, Travailleur Social de Proximité sur notre secteur, prend le relais. Il nous donne un aperçu de son travail auprès des jeunes. Il va à leur rencontre dans les lieux de rassemblement dans notre village et ses environs. Il essaie d'entrer en contact, de les mettre en confiance en créant un lien. Dans un deuxième temps, il va pouvoir les soutenir et les accompagner dans des démarches administratives, professionnelles ou des problèmes d'ordre privé. Il essaiera de les sensibiliser à la problématique des dépendances. Il les informera sur les comportements à risques tels que la violence, le harcèlement, la discrimination, la sexualité, la maltraitance et leurs conséquences au niveau juridique.

Pour l'instant, il a mis en place une présence régulière. Il organise une tournée en fonction des lieux et des horaires de réunions des jeunes. Le contact se fait aussi par les réseaux sociaux tels qu'Instagram, Facebook qui sont leurs points de ralliements. Après avoir créé un climat de confiance il va aborder les sujets tels que l'alcool, le tabac, le cannabis, la sexualité et les discriminations. Il leur explique son rôle. Il met sur pied avec sa collègue des ateliers itinérants. Dans notre village il a abordé le thème des déchets. Il leur propose un soutien dans la réalisation de projets. Il est aussi présent dans les manifestations tel que le prochain Giron de la Côte à Begnins ou le rallye de Tartegnin. Il donne la parole aux conseillers dont voici quelques questions : Où en est-on aujourd'hui ? Quel est le bilan des différentes interactions. Que faut-il encore faire ? Combien de passages effectués ? Combien de jeunes rencontrés ? Dans quels lieux ? Y a-t-il des sujets récurrents ? Le sujet du vandalisme, des déprédations, qui touchent notre village, a-t-il été abordé ? La succession de trois travailleurs sociaux différents ne fragilise-t-elle pas la continuité et le travail déjà réalisé ? Qui appeler en cas de violences, de bagarres et d'incivilités dans le village ?

La prévention est la clé de voute pour que la situation évolue et s'améliore. L'idée de base est d'atteindre les jeunes afin d'atténuer un risque qui va poser de gros problèmes. On ne peut pas mesurer les résultats des interventions par la disparition des problématiques. Il fait le constat suivant : à 13-14 ans c'est la rébellion, la révolte, les problèmes de comportement apparaissent, puis le calme revient entre 15 à 20 ans environ car c'est l'entrée dans la vie active, de la construction de son avenir professionnel (apprentissage, études, écoles professionnelles par exemple). Une nouvelle génération d'adolescents va émerger et prendre le relais. La période COVID a été très difficile pour les jeunes qui ont beaucoup souffert de l'isolement. Le travailleur social de proximité a réalisé, depuis six mois, 29 passages (une à deux fois par semaine) et créé 84 contacts avec des jeunes de Saint-George. Pour les plus jeunes les rencontres se font au niveau scolaire. Il ne fait pas de morale et ne prodigue pas des conseils. Il discute avec eux des problèmes pour essayer de trouver des solutions. En général, l'accueil des jeunes est assez bon mais c'est variable. Il choisit le moment favorable pour les aborder. C'est plus difficile si on les dérange. Il n'y a pas de sujets récurrents à l'égard de la commune. Par contre, au niveau scolaire, les jeunes parlent souvent des problèmes liés aux sorties, à l'alcoolisation et à la sexualité. Chez les jeunes adultes, les préoccupations sont plutôt d'ordre professionnel. Ils parlent de leurs difficultés à trouver un emploi, à donner du sens à leur activité professionnelle. Ils ont l'impression d'être exploités, leur relation avec leur formateur est parfois difficile. Ils demandent comment faire pour résoudre leurs problèmes sans entrer en conflit avec l'adulte. Quant au sujet du vandalisme et des déprédations, il est difficile à aborder sans que la méfiance s'instaure et que les jeunes ne

se sentent fliqués et rompent le contact. Si la commune nous donne ce mandat, nous n'abordons pas ce sujet de manière frontale. Si la situation s'y prête le sujet est abordé. Mais c'est une situation fort délicate. Les trois changements de personnes, intervenant auprès des jeunes, n'ont pas eu d'impact sur les actions mises en place, car le lien de confiance avec l'institution est toujours présent. Les jeunes adultes connaissent le rôle du travailleur social, ils savent à qui ils ont à faire et comment cette personne fonctionne. Ils peuvent lui faire confiance. Effectivement il faut recréer le lien et ça peut prendre du temps. Le feeling n'est pas le même et on ne touche pas forcément les mêmes jeunes. En cas d'un problème récurrent, qui se produit sur le long terme, le travailleur social peut agir, mais s'il y a un risque que ça dégénère en rixe, il vaut mieux appeler la gendarmerie.

M. Nicolas Perelyguine ajoute que cette mission de prévention, auprès des jeunes et de la population, est un pari sur l'avenir. Elle a été mise en place, à la demande de la commune. Celle-ci souhaitait avoir un référent qui puisse rencontrer les diverses parties pour aborder les problèmes et essayer de trouver des solutions. Grâce à l'intervention des travailleurs sociaux on a constaté une diminution des déprédations.

Les conseillers remercient par applaudissement les intervenants pour leurs exposés.
Une brochure de présentation est à disposition. Elle se trouve à la fin du procès-verbal.

5. Retour de la Municipalité sur les questions posées lors du dernier conseil.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, salue l'assemblée au nom de la Municipalité. Il exprime sa joie de voir à nouveau le Conseil se dérouler dans le foyer de la salle polyvalente, les mesures COVID n'étant plus d'actualité. Il nous donne les informations suivantes :

Bureaux de la DGE, au rez-de-chaussée de l'ancien collège :

Ils ont été loués au Parc Jura Vaudois. Ce dernier utilise dorénavant tout le bâtiment. Il affectera un de ces locaux en bureau et l'autre en salle de conférence. Le loyer reste le même pour tout le bâtiment.

STEP :

A partir du mois d'août, l'employé actuel, M. Daniel Trimolet, travaillera avec M. Marc Etoupe, employé communal, qui augmentera son temps de travail. Il effectuera cette transition et reprendra ce poste dès l'automne.

Suite à la demande de M. Olivier Fallet, concernant l'augmentation du taux de travail des employés communaux, M. David Mignot, Municipal en charge de ce dossier, donne les précisions suivantes :

Un poste à 30 % avait été envisagé avec l'employé communal de Longirod. Ce projet ne s'est pas concrétisé. Il a entrepris des pourparlers avec les communes de Marchissy et de Longirod qui ont engagé un employé à 80%. Ce dernier serait prêté à notre commune, à la demande, pour un taux de 20%, au prix de CHF 40.00 de l'heure. Une convention va être élaborée et un calendrier des vacances réalisé dans les trois communes pour pouvoir mettre sur pied ces remplacements.

6. Opérations statutaires

6.1 – Élection du/de la Président/e

Mme Mélanie Robellaz est réélue par applaudissements. Elle sera en congé jusqu'à la fin de l'année.

6.2 – Élection du Vice-Président/e

Mme Sandra Guscio est élue vice-présidente. Elle remplacera Mme Mélanie Robellaz durant cette période.

6.3 – Élection des scrutateurs/trices

Mme Pauline Germain et M. Grégory Domenig sont élus scrutateurs par applaudissement.

6.4 – Élection des scrutateurs/trices suppléants/es

Mme Anette Ignell et M. Alexandre Masselot sont élus scrutateurs suppléants. Ils sont tous deux applaudis.

7. Aménagement extérieur « Les Vernes » 2022-2023

7.1 Préavis municipal no 01/2022

Conseil communal du 22.09.2022

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, donne la parole à M. David Mignot, Municipal, pour la lecture de la conclusion du préavis no 01/2022, qui demande d'autoriser la Municipalité à réaliser les aménagements extérieurs du centre des Vernes, pour le montant maximum de CHF 425'000. Le montant serait financé par les liquidités courantes ou par un emprunt au meilleur taux. Le solde de ces travaux serait amorti par des prélèvements aux fonds de réserve : CHF 12'853.90 sur le fond de réserve - provision place de jeux no 9282.600, CHF 187'146.10 sur le fond de réserve pour investissements et travaux futurs no 9282.930, la somme restante soit CHF 225'000.00 serait amortie, dès l'année qui suit la fin des travaux, sur une durée de 20 ans.

7.2 Rapport de la commission ad'hoc

La commission, composée de Mme Brigitte Longerich et de MM. Eric Berseth et Julien Rohrbach s'est réunie le 9 mai 2022 en présence de M. David Mignot, Municipal.

Mme Brigitte Longerich, Rapporteuse, donne lecture du rapport de la commission ad'hoc qui a examiné ce dossier avec attention. Ce dernier a suscité les réflexions suivantes :

1° La réalisation d'une place de jeux, pour les enfants et adolescents du village, a une grande importance. Elle est pertinente et primordiale, car il faut donner à cette frange de la population, qui représente l'avenir de la commune, un lieu de détente, de rencontres et d'activités variées. Au vu de son emplacement, elle sera aussi appréciée par les élèves enclassés dans notre village. Ils sont actuellement au nombre de 80.

2° Les infrastructures existantes (terrains de football et de basket) sont vétustes et demandent à être remises en état.

3° Voici quelques suggestions concernant la création des nouvelles installations : il serait judicieux d'y ajouter un toboggan sur la pente du terrain à côté de l'école et un babyfoot d'extérieur dans la zone détente. Afin d'éviter un bétonnage excessif de cet endroit verdoyant, la commission suggère de s'en tenir uniquement au pumtrack et de supprimer le skatepark du projet.

4° Compte tenu du montant élevé, nécessaire à la réalisation de ce projet, la commission suggère de reporter les aménagements et plantations prévus autour de la grande salle, ainsi que l'éclairage de l'ensemble, mis à part les travaux préliminaires indispensables à ceux-ci.

5° L'installation de caméras de vidéosurveillance devra se faire dans un second temps et devra faire l'objet d'un préavis séparé.

6° La commission souhaite que les jeunes du village soient inclus dans la réalisation du projet.

Compte tenu de ce qui précède, la commission ad'hoc, Aménagement extérieur « les Vernes 2022 – 2023 propose au conseil d'approuver le Préavis municipal no 01/2022 en tenant compte des modifications suggérées.

7.3 Rapport de la commission de gestion et finances

M. Olivier Fallet, Rapporteur, donne lecture de la conclusion qui demande au Conseil Communal d'approuver le préavis no 01/2022, Aménagement extérieur « Les Vernes 2022 – 2023. La commission engage la Municipalité à rechercher des financements externes auprès de fondations ou d'autres donateurs potentiels.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, ouvre la discussion autour de ce projet.

Mme Yolande Morand Conne trouve ce projet, dont le montant du coût est impressionnant, magnifique. Elle aimerait savoir qui va en exécuter la réalisation.

M. David Mignot précise que divers intervenants, dont des paysagistes et des concepteurs de telles infrastructures, ont été approchés pour préparer ce projet. Les jeunes, le travailleur social, les enfants ont été entendus et ont pu exprimer leurs besoins et leurs attentes. Ce seront essentiellement des artisans de la région et le groupement forestier, le Parc Jura Vaudois, qui seront mis à contribution. Les Entreprises Debonneville et Pécoud doivent présenter deux offres. Tout va être mis en œuvre pour que cette zone de loisirs, tant attendue et désirée par la population, puisse voir le jour et compléter les installations déjà existantes.

M. Alexandre Masselot demande si les jeunes sont inclus dans la réalisation, pourquoi avoir renoncé au skatepark, est-ce leur souhait ?

En fait les jeunes sont ouverts au projet tel que présenté, avec le pumtrack et skatepark, précise le Syndic. C'est la commission ad'hoc qui a émis ce souhait.

Mme Brigitte Longerich souligne que c'est une des réflexions de la commission ad'hoc. Cette dernière craint un trop important bétonnage de l'endroit. C'est pourquoi, elle a suggéré de ne réaliser que le pumtrack.

Mme Anette Ignell demande si l'inflation a été prise en compte lors du calcul du coût de cette réalisation, ce dernier étant déjà très élevé.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, précise que les offres ont été majorées de 15% et qu'une marge de 15% a été ajoutée à la totalité.

M. Olivier Fallet relève que ce projet est effectivement cher, mais qu'il est indispensable de faire quelque chose pour les jeunes, les enfants et leurs parents. Ce projet est soutenu par la commission de gestion et finances. Lui-même est favorable à la réalisation d'un skatepark en tenant compte qu'il ne peut, en aucun cas, être remplacé par un pumpark pour les adeptes de la planche à roulettes. Avec la Piste Vita la commune se dote d'une zone sportive et récréative qui sera enviée par beaucoup.

M. David Mignot, Municipal, précise qu'il cherche des apports financiers auprès d'organisations, d'associations et de fondations par exemple le Parc Jura Vaudois, l'association Uni Santé, la Rogers Federer Foudation, la Fondation Audemars Piguet, etc...

M. Jean-Charles Terry relève que le terrain de foot a déjà été remis en état après la manifestation de la jeunesse et de la fête de lutte. Il demande que la somme investie, qui est très conséquente, ne soit pas utilisée au détriment des bâtiments communaux qui ont besoin d'être entretenus. Il faudrait peut-être redimensionner le projet pour qu'il soit moins cher.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, se dit conscient de l'état du patrimoine communal et du fait qu'il faut l'entretenir. Pour la salle polyvalente, la recalculation de l'AISE, concernant la location des bâtiments, permettra d'effectuer les travaux nécessaires pour la remise en état de la grande salle. L'intention de la Municipalité est d'inclure plus de rénovation dans le budget communal.

M. David Jaquet demande à ce qu'on rajoute plusieurs jeux pour les petits, un toboggan et une petite cabane par exemple. Le conseil régional de Région de Nyon pourrait être sollicité.

M. David Mignot, Municipal, précise qu'un parcours est prévu pour les plus jeunes, un toboggan et une petite cabane pourraient être ajoutés dans la mesure du possible.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, signale que deux membres de Région de Nyon sont venus dans le village. Ils ont pris note des attractions touristiques qui s'y trouvent. Région de Nyon participe au financement du Parcours Vita et une demande sera envoyée pour la place de jeux si le projet est accepté.

M. Grégory Domenig demande si le projet de skatepark est vraiment d'un grand intérêt pour les jeunes, car c'est un projet d'une grande envergure, dont le budget est très élevé, et qui ne touche qu'une frange de la population. Est-il utile ? Au vu des finances communales, ne serait-ce pas plus judicieux de le supprimer du projet et de créer, à la place, un coin avec des tables et des bancs à disposition de tout public ?

M. David Mignot, Municipal, relève qu'un coin pique-nique muni d'un couvert a été prévu, avec possibilité de grillades. La pose d'un grill est encore à voir à cause du danger que pourrait engendrer le feu. Quant à la fréquentation du skatepark on ne peut que constater le succès de ceux mis à disposition des jeunes et de se dire que sur les 250 jeunes de 0 à 20 ans du village, près de la moitié serait intéressée.

Mme Etoupe, Municipale, précise que la population fréquentant les skateparks est aussi composée d'adultes qui peuvent initier les plus jeunes.

M. Valentin Piaget aimerait connaître la différence entre un pumtrak et un skatepark. Le pumtrak est un parcours avec une succession de bosses et de virages qui peut être réalisé dans tous les sens en vélos, trottinettes, rollers, planches à roulettes... Le skatepark est une zone plate qui viendrait le compléter et serait réservée pour les planches et les patins à roulettes. Il est composé de rails, de barres pour glisser et sauter.

Mme Mandy Tombet nous dit que Saint-Cergue a des installations similaires avec une zone végétalisée, importante, pour les vélos. Est-ce que ça ne serait pas une solution pour réduire les coûts ?

M. David Mignot signale que pour avoir une telle zone il faudrait augmenter la surface prévue qui deviendrait à ce moment-là gigantesque. Le projet proposé a été conçu et réfléchi en tenant compte des conseils de la société Vélosolution.

M. Alexandre Masselot se demande s'il est envisageable de demander une participation des villages avoisinants en tenant compte de la venue de jeunes de tout horizon.

M. le Syndic précise que c'est une réalisation communale et qu'il n'a jamais été envisagé d'y inclure d'autres communes.

Pour pallier au vandalisme, M. David Mignot, Municipal, proposera dans un autre préavis la mise en place d'un éclairage adéquat et de l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Mme Céline Etoupe, Municipale, propose de solliciter la participation des jeunes, en collaboration avec le travailleur social. Les classes pourraient, elles aussi, réaliser la plantation de végétaux par le biais du Parc Jura vaudois. Tout ceci permettrait de les impliquer dans la réalisation de la zone de loisirs et de faire de la prévention pour éviter les éventuelles déprédations.

M. Alexandre Masselot demande si on a tenu compte de la parité garçon-fille dans le choix des jeux proposés.

M. Frédéric Rohrbach précise qu'un membre de la commission de gestion et finances a rendu la Municipalité attentive à cette répartition afin qu'il y ait autant de jeux pour les filles et les garçons. Cette dernière en tiendra compte lors du choix et de la mise en place des jeux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote pour le préavis no 01/2022, Aménagement extérieur « Les Vernes 2022 – 2023 ».

Sur 32 votants : oui : 26 non : 3 abstentions : 3

Décision :

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 01/2022 ;
 - entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances ;
 - considérant qu'il est porté à l'ordre du jour ;
décide à la majorité absolue
 - d'autoriser la Municipalité à réaliser les aménagements extérieurs du centre des Vernes pour le montant maximum de CHF 425'000 ;
 - d'autoriser la Municipalité à financer le montant par les liquidités courantes ou par un emprunt au meilleur taux ;
 - d'autoriser la Municipalité à amortir ces travaux par des prélèvements aux fonds de réserve suivants :
 - CHF 12'853.90 fond de réserve - provision place de jeux (no 9282.600)
 - CHF 187'146.10 fond de réserve – réserve pour investissements et travaux futurs (no 9282.930).
- et d'amortir la somme restante soit CHF 225'000.00 dès l'année qui suit la fin des travaux, sur une durée de 20 ans.

Adopté par la Municipalité du 17 mai 2022, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal, le 22 juin 2022.

M. David Mignot, Municipal en charge du projet, remercie les conseillers pour leur confiance et leur approbation de cette future réalisation. Il fera tout son possible pour réduire au maximum les coûts. Il souligne que le projet englobe les alentours de la salle polyvalente, les talus, les plates-bandes, la rénovation des parkings ainsi que la réalisation d'un WC public ce qui sera un plus pour le village.

8. Comptes 2021

8.1 Préavis municipal no 02/2022

Madame Mélanie Robellaz donne la parole à Monsieur Frédéric Rohrbach pour la lecture, poste par poste, du Bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 dont il relève les chiffres suivants :

1. Administration générale	Charges	718 979.34	Revenus	138 222.43
2. Finances	Charges	844 716.59	Revenus	3 780 638.49
3. Domaines et Bâtiments	Charges	641 214.89	Revenus	537 764.45
4. Travaux	Charges	601 883.20	Revenus	267 105.75
5. Instruction publique et cultes	Charges	602 436.67	Revenus	6 611.45
6. Police	Charges	186 970.95	Revenus	5 229.80
7. Sécurité Sociale	Charges	979 004.17	Revenus	133 570.33
8. Services industriels	Charges	3 025 417.51	Revenus	2 396 367.21
Au total des comptes	Charges	7 600 623.32	Revenus	7 265 509.91
Excédent	Charges	335 113.41		

Ensuite, il donne lecture de la conclusion du préavis no 02/2022 qui dit que malgré une année prudente dans les dépenses et des revenus en hausse, l'exercice de l'année 2021 se solde par un excédent de charges de CHF 335'113.41. Ce déficit est dû à la vente de notre chauffage à distance (CAD) accepté par le Conseil Communal le 31 mars 2021. En effet, il a dû être amorti en totalité dans les comptes, ce qui fait une différence de CHF 654'293.75 en négatif entre la vente et l'amortissement. Sans cette écriture exceptionnelle, les comptes de l'année 2021 se seraient soldés par un bénéfice de près de CHF 320'000.00. Cette année, toujours de pandémie, les services communaux se sont adaptés pour fournir les prestations attendues par la population. Un grand merci à l'ancien et au nouveau collègue municipal et à tous les employés communaux. L'excédent de charges est porté en augmentation du déficit des années précédentes. Déficit qui sera vraisemblablement comblé en 2022 lors de la vente du terrain des Chamois.

Dès lors et compte-tenu de ce qui précède, au nom de la Municipalité, M. le Syndic demande que ce dernier soit approuvé tel que présenté, de leur en donner décharge ainsi qu'à la boursière et à la commission de gestion et finances.

8.2 Rapport de la commission de gestion et finances

Mme Michèle Rüfenacht, rapporteure de la Commission de gestion et finances, donne lecture de la conclusion du rapport concernant le préavis municipal no 02/2022 qui demande au Conseil communal d'accepter les comptes 2021, tels que présentés et d'en donner décharge à la Boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion et finances. La commission a étudié de manière approfondie les comptes et a procédé à un audit des pièces comptables des rubriques déneigement, entretien de la salle polyvalente et des honoraires d'avocat liés à la vente de la parcelle des « Chamois ». Les comptes sont clairs et très bien tenus. La commission félicite Mme Annemarie Christen pour la qualité de son travail. L'exercice 2021 se solde avec un excédent de charges de CHF 335'113,41. Ce résultat n'est pas alarmant car il est dû aux amortissements comptables liés à la vente du CAD, comme indiqué dans le préavis de la Municipalité. La commission remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic, et Mme Anne-Marie Christen, Boursière, pour leur disponibilité et pour leurs explications.

8.3 Rapport de la commission de gestion et finances sur le Patrimoine.

La rédaction de ce rapport ayant rencontré un problème, il ne peut pas être présenté ce soir. Il vous sera lu dans son intégralité au mois de septembre.

La parole est donnée aux conseillers pour d'éventuelles questions sur les comptes.

Au point 9111.019, de la rubrique comptes courants débiteurs, loyers et locations, Mme Yolande Morand-Conne relève un montant de CHF 60'590.00. Elle aimerait avoir un éclaircissement à ce sujet, car il y a une différence de près de CHF 60'000.00 avec l'année précédente.

Mme Annemarie Christen, Boursière, explique qu'il s'agit des loyers et de l'entretien de l'UAPE qui sont encore impayés à ce jour.

Au point 9111.087, de la rubrique comptes courants débiteurs, décompte eau et épuration, Mme Yolande Morand-Conne relève un montant de CHF 75'274.00. Elle aimerait avoir un éclaircissement à ce sujet.

Mme Annemarie Christen, Boursière, explique que la facturation se fait au mois de décembre et que les personnes paient ultérieurement.

Mme Marianne Rittey souligne qu'il n'y a aucune mention d'organe de révision dans le préavis ni dans le rapport de la commission. Elle aimerait savoir si la commission de gestion et finances a eu connaissance de ce rapport.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, relève un souci pour la clôture tardive des comptes. Le retard est dû à l'absence de la boursière suite à un accident. La Fiduciaire Heller, attirée à la commune, est venue contrôler l'exercice comptable le 19 mai au lieu du 28 avril. La commission a reçu le document par mail. Elle a pu se réunir et se prononcer. Un grand merci à ses membres pour leur disponibilité.

Au point 150.3170, de la rubrique Affaires culturelles et de loisirs, Réceptions, manifestations, Mme Marianne Rittey demande des explications sur le montant de CHF 12'000.00. Elle aimerait savoir ce qu'englobe ce montant assez conséquent.

M. le Syndic et Mme la Boursière précise que dans cette somme est compris le départ de l'ancien syndic, M. Alain Domenig, l'anniversaire de M. Fritz Germain, La fête de Noël des enfants avec le Père Noël, le repas des patrouilleurs et du pédibus, l'achat du vin pour la fin de législature.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, souligne qu'aucun montant ne figurait à ce poste en 2020 à cause des mesures de protection imposées par la COVID.

Dans la rubrique Bâtiments, il est souvent mentionné Participation de tiers. Mme Muriel Mignot aimerait en connaître la provenance.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que, suite à la vente du CAD, la société Energies Saint-George SA facture la totalité du CAD à la Commune qui, à son tour, facture les bénéficiaires du chauffage à distance.

M. Cyril Hibert aimerait savoir où sont passés les CHF 2'000'000.00, montant de la vente du CAD ?
M. le Syndic explique que la commune a dû rembourser l'emprunt. La valeur financière du CAD était de CHF 2'650'00.00, il a été vendu 2'000'00.00. Comme on a dû amortir la totalité, la perte se monte à CHF 650'000.00.

Au point 410.3142, de la rubrique Voirie, Déblaiement neige, Mme Yolande Morand-Conne relève un montant de CHF 159'884.05. Ce montant la surprend, car il a pour ainsi dire doublé par rapport à 2020. Est-ce la conséquence d'une météo plus rude, d'un enneigement plus important ?

M. Laurent Pasche, Municipal, explique qu'il ne s'agit pas seulement du déneigement, mais aussi du salage des routes. Le village est traversé par deux routes cantonales. Les passages de la saleuse sont fréquents et l'entreprise Lecoultre les facture à la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met les comptes 2021 au vote.

Sur 33 votants : oui : 33 non : 0 abstention : 0

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité. Mme la Présidente remercie la Municipalité ainsi que Mme Annemarie Christen et la Commission de gestion et finances pour le travail effectué.

De ce fait :

Le conseil communal de Saint-George

- vu le préavis municipal no 02 /2022,
- entendu la conclusion du rapport de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- d'accepter les comptes 2021 tels que présentés ;
- d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion et finances.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 mai 2022, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil communal de Saint-George du 22 juin 2022.

M. le Syndic remercie la Boursière, Mme Anne-Marie Christen, et sa remplaçante, Mme Nathalie Widmer, pour la tenue des comptes, ainsi que ses collègues pour le travail accompli pendant l'année écoulée, la commission de gestion et finance pour le bon climat de travail et la bonne entente qui règne dans les séances.

9. Rapport de gestion 2021

9.1 – Préavis municipal no 03/2022

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, passe la parole à M. Frédéric Rohrbach, Syndic, pour la lecture de la conclusion du préavis no 03/2022, Rapport de gestion 2021, qui demande au Conseil Communal d'approuver la gestion de l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité.

M. Rohrbach explique que ce rapport est une nouveauté pour la Municipalité. Depuis cinq ans, la Préfecture demande la rédaction de ce document. Ce préavis relate les activités essentielles de la Municipalité, de l'administration et des employés de la Commune, ainsi que les résultats financiers prédominants, les affaires ou projets réalisés ou en cours de développement qui ont eu lieu durant l'année écoulée.

Voici un condensé des points importants :

- Remise en état d'urgence du local de la voirie à la suite du braquage du bancomat.
- Nouvelle porte à l'entrée principale de la Salle des Sociétés..
- Création du Point i (info tourisme).
- Rampe d'accès pour personne à mobilité réduite au Cavalier.
- Première phase de réparation de la ventilation dans la salle polyvalente.
- Achat du bâtiment du Moulin, approuvé par le Conseil communal le 31 mars 2022.
- Vente du CAD à la société Energies Saint-George SA, approuvée par le Conseil communal, le 31 mars 2021. M. Frédéric Rohrbach, Syndic, est membre du Conseil d'administration de cette société.
- Un règlement communal des sépultures et du cimetière a été approuvé par le Conseil communal le 23 juin 2021 et par la Cheffe de la santé et de l'action sociale le 31 août 2021.
- Organisation des élections communales. La Nouvelle Municipalité est entrée en fonction le 1^{er} juillet 2021. Remerciements à M. Alain Domenig, syndic sortant, et à M. Zeljko Bosnjak (ancien Municipal) pour le travail accompli.
- Au 31 décembre, le nombre d'habitants de notre village se monte à 1072, regroupant 29 nationalités différentes. Il y a eu 10 naissances et 15 décès.
- Remise en état de deux captages d'eau, sur les sites des Vernes et de Maisons Neuves, qui a permis une diminution d'achat d'eau, Celle-ci est aussi due, en partie, à une année 2021 pluvieuse.
- Application des directives cantonales et fédérales, en lien avec la pandémie du COVID19. Acquisition de masques et de gel hydro alcoolique, pose d'un plexiglass au guichet de l'administration communale.
- M. Michel Moreau représente notre commune au Comité Politique régional pour une STEP régionale (COPOL). Le raccordement des 19 communes, soit 33'000 habitants, à la future STEP permettra l'obtention d'une subvention cantonale pour le traitement des micropolluants. Saint-George va devoir être en mesure de traiter ces particules, d'ici 2028 environ, ce qui nécessitera des budgets complémentaires afférents.
- Pour la rentrée scolaire 2021-2022, 55 enfants ont été inscrits à l'UAPE le Petit Dragon, soit une augmentation de 10 enfants. Une dérogation a été demandée à l'OAGE, pour pouvoir accueillir 37 enfants, le jeudi après-midi, au lieu des 36 autorisés. Une stagiaire a été engagée le 1^{er} octobre pour une période de 6 mois qui aboutira à la création d'une place d'apprentissage pour l'année prochaine.
- Mmes Laura Bouget et Claudia Rovelli-Wasser représentent le conseil communal aux séances du Conseil intercommunal de l'AISE, Mme Valérie Lassueur est suppléante. M. David Mignot est délégué de la Municipalité et Mme Céline Etoupe membre du CoDir (Comité de direction). L'année a été marquée par l'acceptation des nouveaux statuts de l'Association et de son règlement des loyers. Cette dernière va pouvoir aller de l'avant dans les nouvelles constructions.
- Mme Céline Etoupe est notre représentante au sein du Conseil intercommunal de l'ARAS (Association régionale pour l'action sociale), elle fait également partie de la commission de gestion de cette association
- Diminution des demandes de prestations complémentaires adressée au Centre Social Régional (CSR)

- Au sein du Comité du Groupement forestier de la Saubrette, M. Frédéric Rohrbach occupe le poste de Président du comité de direction, M. David Mignot est le délégué de la Municipalité. En 2021, l'entreprise compte trois employés forestiers-bûcherons et deux apprentis. Cette équipe est dirigée par la gestion conjointe de trois gardes forestiers. M. Quentin Meyer s'occupe du Triage 144 - Longirod, Mont-sur-Rolle, Perroy et Saint-George. L'entreprise est également complétée par une secrétaire comptable.
- M. Raphaël Parisod est le représentant du Conseil communal aux séances du Conseil intercommunal du SDIS Etraz-Région, M. Laurent Pasche est délégué de la Municipalité. Au vu des résultats positifs des comptes de 2021 le CoDir a remboursé CHF 4.00 par habitant.
- M. Yoann Gonthier est le représentant du Conseil communal aux séances du Conseil intercommunal de l'ORPC, M. Stéphane Orsier est suppléant, M. Laurent Pasche est le délégué de la Municipalité.
- M. David Jaquet est le représentant du Conseil communal aux séances du Conseil intercommunal de Région de Nyon, M. Frédéric Rohrbach est le délégué de la Municipalité. Ce dernier s'est prononcé sur des 19 préavis concernant des réalisations dans le district en rapport avec la mobilité, la culture, la biodiversité, le réseau routier et sur des préavis inhérents au fonctionnement d'une association intercommunale et de son Conseil. Région de Nyon a fait l'acquisition d'un système de vote électronique.
- Pour le RAT (réseau d'accueil des Toblerones) Monsieur David Mignot est délégué de la Municipalité et Madame Céline Etoupe membre du comité de direction (CoDir) en charge des structures d'accueil ainsi que des relations inter-réseaux.

9.2 – Rapport de la commission de gestion et finances

M. Pascal Capon, rapporteur, nous donne lecture de la conclusion du rapport de la Commission de gestion et finances, concernant le préavis no 03/2022, Rapport de Gestion 2021. La Commission de gestion et finances a étudié le rapport avec attention. Elle félicite la Municipalité qui a rédigé pour la première fois ce document que la loi sur les communes prescrit. Elle remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic, pour les réponses aux questions soulevées et pour la bonne discussion sur la structure du rapport et son éventuelle évolution pour les années à venir. Elle demande au Conseil communal d'approuver le préavis no 03/2022, Rapport de Gestion 2021, tel que présenté.

Mme Mélanie Robellaz, Présidente, met le préavis en discussion.

M. Valentin Piaget a pris connaissance du rapport avec intérêt. Il relève des points qui l'ont interpellé : l'avenir de la STEP dès 2028, les montants erronés quant au nombre d'élèves dans la rubrique de l'AISE, ainsi que l'acquisition du système de vote électronique qui ne lui semble pas indispensable.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, relève que le système de vote électronique est utile et fonctionne bien, c'est un gain de temps, car il y a 120 votants. Quant à l'avenir de la STEP intercommunale, M. Michel Moreau participe aux séances. Mais la situation n'évolue pas... le site pour l'implanter n'est toujours pas trouvé.

La parole n'étant pas demandée, Mme Mélanie Robellaz, Présidente met le préavis no 03/2022, rapport de gestion 2021, au vote.

Sur 32 votants : oui : 32 non : 0 abstention : 0

De ce fait,

Le Conseil communal de Saint-George

- vu le préavis no 03/2022
- entendu la conclusion du rapport de de la commission de gestion et finances,
- considérant qu'il est porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- d'approuver la gestion de l'exercice 2021 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mai 2022, afin d'être soumis à l'approbation du Conseil en date du 22 juin 2022.

10. Retour des délégués aux Conseils Intercommunaux

Conseil communal du 22.09.2022

AISE : Mme Laura Bouget étant absente pour des raisons de santé, Mme Claudia Rovelli-Wasser nous donne lecture de son rapport dont voici un résumé. Durant le premier semestre, plusieurs séances ont eu lieu pour finaliser le règlement intercommunal. Après approbation du Codir de l'AISE, le règlement a été soumis au canton. Le Canton a retourné le règlement qui doit être retravaillé, mis au net et validé. Le CoDir préparera un préavis pour le Conseil Intercommunal du 13 octobre. Suite à la démission d'un membre de la commission de révision du règlement, Mme Wasser, jusqu'alors suppléante, en est devenue membre à part entière.

11. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Communal

Municipalité

M. Michel Moreau nous donne des nouvelles de l'avancement des travaux d'assainissement dans le secteur Four à Chaux - Roche du Ciel, en lien avec le préavis no 02/2019 : le cap de la jonction Orchidée - Four à Chaux a été franchi le 15 juin. Toutefois, des difficultés, dues à la composition rocheuse du terrain, sont survenues dans le secteur de la Roche du Ciel, présentement la roche-sous-le-ciel, retardant l'avancée des travaux. Il faut relever les optimisations proposées par ses soins et retenues pour la suite des dits travaux, ainsi que les efforts d'adaptation des entreprises en lisse. Ces dernières ont engagé de nouveaux collaborateurs, réalisé l'acquisition de nouveaux matériels. Pour anticiper toute hausse, elles ont aussi fait l'acquisition de toutes les fournitures, pour l'ensemble des travaux, afin de palier au surcoût intempestif de la période actuelle d'inflation, et ceci avant la mise en route du chantier.

Mme Valérie Lassueur, au nom des habitants de la Roche-du-Ciel a plusieurs questions.

Au vu de l'avancée très lente des travaux, elle demande si quelque chose est prévu pour la sécurité, l'évacuation et les secours en cas d'urgence vitale, vu la fermeture de la route.

M. Michel Moreau explique que ce point a été étudié avec attention, dès le commencement des travaux. Une coordination se fait d'emblée entre le personnel du chantier lorsqu'un accident, un incendie ou une urgence surviennent. En cas de besoin, le conducteur de travaux, le chef de chantier et le chef d'équipe sont alertés en même temps que les services d'urgence, pour qu'ils ferment les fouilles et rendent la route praticable donnant ainsi l'accès aux véhicules d'intervention.

Mme Valérie Lassueur demande s'il ne serait pas plus efficace de prendre la route forestière. Toutefois, des troncs ont été déposés et empêchent l'accès à cette route. Pouvoir prendre ce chemin, seulement en cas d'urgence, serait plus rapide que de refermer les fouilles, ce qui demande du temps et ralenti la prise en charge du sinistre ou de la personne qui a besoin de soins. En plus les travaux vont durer plus longtemps que prévu. De trois mois on passe à neuf.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, explique que ces troncs ont été déposés sur l'ordre de l'inspecteur forestier, car le tracé passe dans des forêts de l'Etat de Vaud. Ce dernier veut éviter une détérioration du chemin s'il est mouillé. Il va essayer de rediscuter avec l'inspecteur pour trouver une solution. Il est vrai que la durée des travaux dépend de la composition de la route, c'est pourquoi il est difficile de se prononcer, avec certitude, à ce sujet. Il était prévu une avancée de 20 à 25 mètres par jour et on n'en fait que 3 à 4. On doit creuser jusqu'à 1,60 m de profondeur car on ne trouve que de la roche.

Au vu de cette situation qui va perdurer, Mme Valérie Lassueur demande s'il ne serait pas possible de mettre des boîtes à lettres provisoires au lieu de recevoir son courrier en poste restante.

M. le Syndic reconnaît que c'est un oubli de l'ancienne Municipalité lors de la préparation du préavis. Elle n'a pas fait la demande. Il passe la parole à M. Moreau qui est en contact avec la poste à ce sujet.

M. Michel Moreau précise que ce choix a été pris par la direction de la poste, plus exactement le service de la logistique. Ce dernier a conclu que le courrier en poste restante est la meilleure solution en l'occurrence.

Au vu de la longue durée des travaux, Mme Valérie Lassueur trouve qu'il serait bon de revoir quelques points. Il pourrait y avoir des propositions telles que laisser les fouilles ouvertes la semaine ce qui gagnerait du temps puisqu'il faut consacrer près de deux heures pour les ouvrir et les fermer.

M. Frédéric Rohrbach s'engage à se pencher sur ces problèmes la semaine prochaine pour trouver des solutions.

M. Geoffrey Bouget aimerait des précisions quant au revêtement de la route. Quand se fera-t-il ?
M. Michel Moreau précise que le premier tronçon terminé sera goudronné le 18 juillet.

M. Michel Kocher s'inquiète quant à l'état des travaux, l'hiver venu. Si le haut du chemin n'est pas encore goudronné, ce sera un gros problème pour les habitants.

M. Frédéric Rohrbach précise qu'il a été décidé de goudronner la première partie pour éviter le ravinement en cas de grosse pluie. Il est encore trop tôt pour avancer une date pour le goudronnage de la dernière partie. Les décisions seront prises en rapport avec l'avancée des travaux.

Mme la présidente demande aux intervenants de désigner un représentant pour discuter avec les municipaux concernés, en dehors du Conseil, de ces problèmes techniques.

Mme Céline Etoupe donne les informations suivantes :

Concernant les écoles, la 5^{ème} classe, au-dessus de l'UAPE, va être fermée pour une année scolaire car il n'y a pas assez d'élèves. Elle devrait rouvrir en 2023. Cet été le mobilier de deux classes sera renouvelé et nouveauté, toutes les classes seront équipées d'un affichage numérique... plus de tableau noir et de craies, bienvenue aux doigts et à l'ordinateur. Pour ce faire, des travaux électriques vont être entrepris pendant les vacances. Il faudra surtout améliorer le WIFI pour qu'il soit plus performant. Ces travaux sont financés par l'AISE.

Concernant l'AISE, de nouveaux bâtiments vont pouvoir être construits à Duiller et Coinsins. Quant à Begnins, une opposition bloque encore le projet de construction du nouveau collège. Tout va être réglé par le tribunal cantonal. En attendant, il va falloir utiliser des portacabines et c'est embêtant.

Concernant l'UAPE, 54 enfants sont inscrits pour la rentrée 2022. Il y aura, le lundi 35 enfants, le mardi 38, le mercredi 5, le jeudi 38, le vendredi 28. Pour l'instant, nous avons une autorisation pour 36 places. Une demande a été faite à l'OAJE pour pouvoir accueillir 48 enfants, ceci pour offrir des places de dépannage aux parents qui en feraient la demande. On a une aide de l'OAJE. Mlle Clara Martins De Castro a été engagée comme apprentie assistante éducative, son contrat d'apprentissage sera signé le 23 juin 2022, soit demain. Mme Claudia Rovelli-Wasser sera sa formatrice.

Pour le jardin d'enfants, la Petite Licorne, pour la rentrée 3 nouveaux enfants sont inscrits, 3 s'en vont. Il y aura 6 enfants comme en 2021-2022.

M. Laurent Pasche donne des infos sur la révision du projet du PGA. Le projet a été envoyé au canton en fin d'année pour un examen préliminaire. Suite à la réponse de ce dernier, reçue hier par courrier électronique, des dates doivent être fixées à la fin de la séance, avec les membres de la commission ad'hoc pour continuer à avancer et finaliser le projet.

M. David Mignot, concernant les bâtiments : deux bureaux ont été refaits dans les anciens locaux du garde faune et la cave a été réaménagée, les locaux de la voirie ont été remis en état suite à l'explosion du bancomat, l'ancien bureau communal, situé sous le Cavalier, a été rafraîchi et reloué, le Point i (info tourisme) a vu le jour dans l'entrée de la Poste (il faudra y ajouter un banc), la porte du four à pain a été changée, une visite pour faire l'état des lieux est prévue, à l'église, avec l'entreprise Ciccarelli, un couvert a été construit à la déchetterie (de nouveaux aménagements sont prévus), 2 salles de bains ont été rénovées à l'auberge (des travaux seront encore effectués en juillet), à la salle polyvalente, les travaux à la chaufferie continuent pour la remettre en état, il faut réviser la ventilation de l'abri PC, la remise en état de la cuisine et des parois vont être agendées.

M. Frédéric Rohrbach signale que la route du Marchairuz sera fermée du 11 juillet au 9 septembre, pour changer le passage du bétail en face du pâturage de la Saint-George. Un bus pourra monter, il passera par le Creux à la boille. Une déviation officielle, par Bière, sera mise en place. Malgré le temps pluvieux d'aujourd'hui, des mesures de restriction de la consommation d'eau doivent être mises en place car il y a un problème d'approvisionnement. Un courrier parviendra à la population en fin de semaine. Concernant les Chamois, le début des travaux va commencer le 28 juin car en

avril les huit villas étaient vendues. Nous sommes allés, fin avril, chez le Notaire, pour donner procuration au promoteur, afin d'obtenir les signatures de tous les futurs propriétaires. Lorsqu'ils auront tous signé, l'argent des biens fonds reviendra à la Municipalité, ce qui est une excellente nouvelle. Un merci tout particulier à M. Domenig, Syndic sortant, ainsi qu'à M. Laurent Pasche, Municipal, pour l'immense travail accompli et toute la dépense d'énergie mise à la finalisation de ce dossier. Le résultat se concrétise aujourd'hui. Le projet du Parcours Vita avance, le plan est fait. Une demande a été envoyée à la Zurich Assurances pour obtenir l'autorisation de faire réaliser les installations des différents postes par les bûcherons de la commune avec le bois de nos forêts. La Zurich Assurances nous fournirait les panneaux. On ne sait pas s'ils vont nous octroyer une aide financière. Si ce n'est pas le cas nous ferons un budget en conséquence qui vous sera présenté ainsi qu'à la Commune de Longirod. L'implantation du parcours va être réalisée la semaine prochaine. Celui-ci sera validé avec l'inspecteur forestier avant le 15 juillet. La Fête nationale aura lieu le 31 juillet dans notre commune. La Société de Tirs organisera le souper. Après le feu et la partie officielle il y aura un feu d'artifice sur les Meilles.

Bureau du conseil

Dates des prochains conseils de 2022 : les mercredis 21 septembre et 14 décembre.

Dates des prochaines votations : le dimanche 25 septembre 2022 et le dimanche 27 novembre avec ouverture du bureau de vote de 10h00 à 11h00 à la salle des Sociétés.

Pour les commissions et les délégués qui ont œuvré entre janvier et juin : Retour de votre décompte d'heures sur la feuille de décompte signée. Pour le 26 juin au plus tard.

Absence à un conseil : à annoncer par écrit à bureau.conseil@saint-george.ch => au plus tard la veille de la séance. Empêchement de dernière minute téléphoner au 078/801.39.79

12. Propositions individuelles et divers

M. Valentin Piaget demande à la Municipalité de faire quelque chose concernant les excréments canins qui jonchent la pelouse à côté de l'église et d'envisager, à la place de la Poste, la pose d'un support à vélos, à côté des places pour les voitures électriques. On en trouve à des prix abordables. Il signale que le banc vers l'étang, en réparation depuis longtemps, manque aux promeneurs qui souhaitent se reposer. Le Signal des Meilles a souffert de déprédations, il est dans un état pitoyable.

Le banc sera remis à sa place et solidement fixé pour qu'il ne se retrouve pas, une fois de plus, dans l'étang, répond M. Frédéric Rohrbach, Syndic. Quant au Signal des Meilles, il va être remis en état, avec la pose de vis auto poreuses, système plus solide, en espérant que cela tienne. Il a pris note pour l'emplacement d'un parc à vélo. Celui-ci se trouvera à côté des bornes pour les véhicules électriques.

Mme Brigitte Longerich demande qu'un courrier soit adressé aux propriétaires de chiens pour qu'ils ramassent les déjections de leurs compagnons.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, constate que c'est un gros problème, pas seulement à l'église mais partout. La Municipalité a essayé d'enrailler le problème en mettant en place des poubelles avec des sachets, sans succès. Un courrier sera expédié.

M. Olivier Fallet a plusieurs points à soumettre.

1° Il suggère d'ajouter, dans le courrier, un paragraphe au sujet des aboiements incessants de ces compagnons à quatre pattes, qui sont insupportables. Il préfère entendre le son des cloches des vaches et les coqs.

2° Il faudrait maintenir 4 conseils communaux par année car c'est, en plus des discussions pour l'approbation des préavis, un endroit d'échange et de partage d'idées. Celui d'avril, qui a été supprimé, aurait allégé le conseil de ce soir, riche en interventions et propositions.

3° Pour info, la commune est copropriétaire de l'Asile du Marchairuz, plus connu sous l'appellation Hôtel Restaurant du Marchairuz. Ce monument du patrimoine est soutenu par l'Association des Amis du Marchairuz qui participe à son entretien. Un fascicule sur son histoire a été édité. Il invite les conseillers intéressés à le parcourir et surtout à se rendre sur place. Une antenne Swisscom a été mise à proximité. Elle permet d'avoir du réseau.

4° Une initiative populaire pour plus d'infrastructures sportives, menée par le célèbre judoka Sergei Aschwanden, circule pour collecter des signatures. Dans cette dernière, il demande au canton de mettre à disposition une enveloppe financière de CHF 100'000'000.00 pour développer les installations sportives. L'idée est de soutenir les communes et les associations sportives. Cette dernière est à disposition. Il faut trois noms par feuille et le sceau de la commune pour certifier le lieu de domicile. Les feuilles seront à disposition.

5° Il demande à la Municipalité d'œuvrer pour la réouverture de la Glacière, fermée depuis une année pour des raisons de sécurité, qui est un des attraits touristiques majeurs de notre commune.

6° C'est une constatation : Le double garage au milieu du village n'est pas harmonieux et défigure le paysage.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, relève au sujet de la Glacière que la problématique se situe au niveau des assurances. Si nous remettons de nouvelles sécurités pour la rouvrir, qui est responsable en cas d'accidents ? La question a été posée à Région Nyon. Cette dernière nous a donné le nom d'un avocat. Les diverses solutions seront examinées avec le garde forestiers et la Municipalité, en fonction des conseils de l'avocat, devra décider si elle assume ou non cette responsabilité.

Mme Muriel Mignot aimerait savoir si la commission des terrains n'aurait pas dû se réunir et faire un rapport au Conseil concernant l'échange de terrain, entre le propriétaire et la commune, qui a permis à ce dernier de réaliser la construction des deux garages situés au milieu du village.

M. Frédéric Rohrbach, Syndic, répond que non car la Municipalité a l'autorisation générale qui a été votée lors du conseil de septembre 2021.

M. Jean-Charles Terry, revient sur le virage légèrement lézardé dont le goudron est mal en point. Où en est-on ?

M. Laurent Pasche, Municipal, précise que l'enveloppe financière, pour le goudronnage du tronçon en forme de S, partant du passage piétons jusqu'au-dessus du bâtiment du Parc Jura Vaudois, se monte à CHF 80'000'00. On a étudié les fondations, avec des entreprises spécialisées, afin de ne pas avoir la même mauvaise surprise que devant la maison de commune, où un affaissement s'était produit. Le coffre de la route est bon. Le seul problème rencontré est au niveau de l'intensité du trafic qui met à mal le goudron. Une demande d'aide financière est partie au Canton car ce tronçon fait partie de la route cantonale. On attend sa réponse qui tarde. La commune devra certainement mettre la main au porte-monnaie. Les travaux devaient idéalement se faire cet été, mais ils sont suspendus dans l'attente de cette décision cantonale. Il se feront au plus tard l'année prochaine. De même sur les tronçons Petit Marchand -> Salle Polyvalente, Parc Jura Vaudois -> Ancienne Brocante, Ancienne Brocante -> chemin de la Glacière, la remise en état des fissures du revêtement se chiffre au total à CH 20'000.00. Ce problème devra être traité assez rapidement. La rénovation des chemins est maintenue. Cet été, la descente de la Grande Salle au caniveau sera changée. Le chemin qui descend du quartier du Muret au Moulin sera lui aussi refait à neuf.

En rapport avec les deux garages, construits au milieu du village, Mme Yolande Morand-Conne demande ce qui advient de la commission sur la police des constructions, est-elle toujours en fonction ? Deuxièmement, notre employé communal, M. Sébastien Renaud, est depuis 20 ans au service de la commune. Y a-t-il quelque chose de prévu pour le remercier de son travail ?

M. Laurent Pasche, Municipal, signale que les garages à toits plats foisonnent dans le village que ce soit dans le bourg, à la Côte Malherbe, aux Coteaux ou à la Côte Viri. Il signale que ceux-ci s'intègrent à la longue dans le paysage. Il cite en exemple les quatre garages, attenants à la maison de Madame Daisy Mignot, au début ils attireraient l'attention par leur couleur jaune et maintenant ils passent inaperçus car ils ont été végétalisés. Le propriétaire des garages en question s'est engagé à faire la même chose. Il faut laisser du temps au temps pour que cela se fasse. Il a déjà commencé à aménager son bas de garage.

M. Frédéric Rohrbach signale que les anniversaires se fêtent au repas de fin d'année des employés de la commune. C'est à ce moment-là que l'on donne un cadeau aux jubilaires et aux gens qui partent à la retraite.

Mme Muriel Mignot demande qu'un micro soit mis à disposition des orateurs car on n'entend pas bien les interventions.

Mme Mélanie Robellaz en prend note et ce sera fait pour le prochain conseil.

M. Cyril Hibert demande de mettre un article dans le Bulletin communal sur les jardins communaux à louer, aux Toches, pour CH 50.00. Il est le dernier locataire et trouve ça dommage. La population n'est pas forcément au courant de cette possibilité de pouvoir jardiner dans un lieu fertile. Il faut un peu de pub pour faire perdurer l'endroit.

M. Frédéric Rohrbach en prend note. Le Bulletin est en cours de rédaction. L'article demandé y sera publié.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour la commune, l'administration communale, les employés communaux, la commission de gestion, la Boursière, ses collègues Municipaux. Il a apprécié la confiance que le Conseil a mise en la Municipalité et les débats de ce soir.

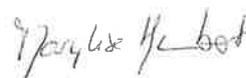
Nous voilà au terme de ce conseil estival, Mme Mélanie Robellaz remercie les Conseillères et Conseillers pour leur engagement citoyen. A la fin de la séance, un apéritif dînatoire, offert par la commune, est servi. Elle souhaite à toutes les personnes présentes une agréable fin de soirée, un magnifique été et surtout de prendre soin d'eux et de leurs proches.

La séance est levée à 22h52.

Bureau du Conseil communal

La Vice-Présidente

La Secrétaire



Sandra Guscio

Marylise Humbert



VU PAR LE PREFET

le: 29 novembre 2022

Saint-George, le 22 juin 2022